

## **EQUATION**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 49.952 EUROS

SIEGE SOCIAL : 7BIS, RUE DE MONCEAU, 75008 PARIS

340 916 840 R.C.S. PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**EN DATE DU 6 JANVIER 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 janvier, à 9h, au 7 Bis rue Monceau 75008 Paris,

La société **STERLING QUEST CONSULTING**, société par actions simplifiée, dont le siège est sis 7bis, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 503 065 690, (ci-après l'« **Associé unique** »), légalement représentée par son président, Monsieur Matthieu Lamy,

1. étant appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs ;

2. décide de prendre les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'Associé unique constate que le mandat du commissaire aux comptes titulaire, M. Yannick Mercier, nommé le 21 septembre 2016 a pris fin le 30 juin 2022, et décide de ne pas le renouveler.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique constate que le mandat du commissaire aux comptes suppléant, la société AMR AUDIT CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE, nommée le 21 septembre 2016 a pris fin le 30 juin 2022, et décide de ne pas la renouveler.

**TROISIEME DECISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées par l'associé unique dans le présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires

---

**L'Associé Unique**